

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2015

Convocation du 16 novembre 2015 - Secrétaire de séance : Stéphane GROS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mme Estelle PERRIER, Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Gilles GROS, Stéphane GROS,

Excusés : Mrs. Dominique GROS, Frédéric PITEL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2015 est approuvé par 5 voix POUR.

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de délibérer sur le plan de financement définitif des travaux de l'appartement de l'étage à la mairie des Coupes établi par le SIDEC. Le maire demande au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil accepte par 5 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX APPARTEMENT DES COUPES ET ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE MAIRIE :

Le SIDEC a établi le plan de financement définitif des travaux à effectuer pour la rénovation de l'appartement de l'étage à la mairie des Coupes et pour la mise en accessibilité de la salle de la mairie après avoir entériné le choix des entreprises. Les travaux se montent à 101.000€ HT soit 114.926,97€ TTC. Les subventions attendues au titre de la DETR et de l'Aide à la Pierre se montent à 27.860€. Le retour du FCTVA sera de 18.534,22€. Le reste à charge de la commune sera de 68.532,75€ couvert en autofinancement et par le reliquat du prêt mis en place au moment de la réfection de la VC5. Le Conseil approuve ce plan de financement par 5 voix POUR.

CONSTITUTION DES BUREAUX DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE :

Les bureaux de vote sont constitués par trois groupes de trois personnes, élus et administrés, pour chaque dimanche d'élection.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Comme en 2011, la réflexion de l'Etat et de ses instances départementales amène, au nom de la rationalisation, des propositions de regroupements d'intercommunalités et de structures syndicales intercommunales. La Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude n'est pas concernée par ces propositions car elle a atteint une taille supérieure aux nouvelles jauges. Par contre, la disparition des syndicats des eaux inclus dans cette communauté est programmée pour 2020 au plus tard. Les syndicats intercommunaux à vocation scolaire ne sont pas concernés dans cette proposition. Les élus regrettent que ces regroupements ne soient pas laissés à l'initiative des citoyens qui font vivre ces structures et de ceux qui les utilisent. Ils affirment que ces structures répondent aux exigences d'une gestion propre à un territoire et que les regroupements éloigneront une fois de plus les citoyens des pôles de décision. Par 4 voix CONTRE et une abstention, le Conseil refuse le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR :

Une délibération doit être prise pour l'indemnité de conseil du comptable du Trésor au titre de l'année 2015. Le Conseil municipal décide, par 4 voix POUR et une abstention, d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100%.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DES SORBIERS :

Lors du dernier Conseil d'école, les enseignantes ont présentés deux projets de séjours pour 2016. Un premier séjour de cinq jours à Bellecin s'adresserait à la classe des grands, un autre de deux jours à l'Ecole des neiges de Lamoura serait réservé aux petits. Pour diminuer le coût de ces séjours, les trois communes proposent, comme elles l'ont déjà fait à d'autres occasions (séjour à Port Leucate, spectacles), de participer à égalité au financement de ces projets. Après discussion, le Conseil, par 5 voix POUR, vote une subvention de 400€ à la Coopérative des Sorbiers. Cette somme sera prévue au budget 2016. Les deux écoliers de Bellecombe pourront prétendre aussi à l'aide aux voyages scolaires que la commune a mise en place depuis quelques années.

CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN :

Le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien communal arrive à terme au 31 décembre. L'agent a confirmé qu'il souhaitait poursuivre sa collaboration. Le Conseil, par 5 voix POUR, décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien pour une durée d'un an.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS COMMUNAUX :

Depuis le 19 février 2007, la loi demande aux collectivités employant des agents sur des contrats de droit public ou de droit privé de proposer des dispositifs d'action sociale en direction de leurs agents en en faisant une dépense obligatoire. Les horaires des agents de la commune ne semblent pas permettre l'accès aux tickets restaurant. Restent la possibilité pour la commune d'adhérer au Centre National d'Action Sociale qui fait bénéficier les agents de remises sur leurs achats dans des enseignes de grande distribution et de conditions particulières pour les vacances de leurs enfants ou celle de participer à leur couverture complémentaire santé ou prévoyance en abondant leurs cotisations mutualistes dans des organismes agréés. Le Conseil municipal décide, par 5 voix POUR, l'adhésion au Centre National d'Action Sociale et demande au maire d'explorer les autres possibilités d'action sociale en faveur des personnels.

IAT DES AGENTS COMMUNAUX :

Le Conseil a décidé, en 2013 pour l'agent d'entretien et en 2015 pour l'adjoint administratif d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technique au personnel communal. Le maire, à qui revient la gestion de cette indemnité, informe le Conseil que le coefficient de l'IAT de l'adjoint administratif est fixé à 3,5 comme le prévoit le contrat de travail à l'embauche et celui de l'agent d'entretien est porté au coefficient 3,5.

MAINTENANCE COSOLUCE :

Le SIDEC annonce qu'il met fin à sa collaboration avec la société éditrice du logiciel de gestion Cosoluce au 31 décembre 2015. Le choix est donné au Conseil de confier la maintenance du logiciel à la société Cosoluce qui dispose d'une équipe d'assistance dédiée tout en maintenant une adhésion au SIDEC pour la maintenance du matériel et surtout pour le service d'information géographique SIG ou de revenir à un logiciel encore agréé par le SIDEC qui se chargerait de reprendre les données de la commune et de les transférer sur cette nouvelle application. Après consultation de la secrétaire de mairie qui est satisfaite de ce logiciel, le Conseil décide de confier la maintenance à la société Cosoluce et de rester en lien avec le SIDEC pour la maintenance du matériel et le SIG. Ce choix sera un peu moins coûteux pour la commune.

PLAN DE DAMAGE HIVER 2015/2016 :

Après de nombreuses discussions et des échanges parfois rudes avec la Communauté de Communes, la commune a obtenu le maintien de la piste des Closettes et de la liaison Les Mouilles-Les Bramandes au plan des pistes même si ces deux tronçons ne seront tracés que les weekends et pendant les vacances scolaires. Une piste de ski nordique est créée sur la crête de la Combe Obez et la piste pour chiens de traîneaux tracée par M. Mellina est portée au plan des pistes communautaires avec un lien conventionnel avec cet acteur touristique. Le maire a donc signé les arrêtés de sécurité sur ces tracés. Le Conseil se montrera très vigilant quant à ces engagements et dressera un bilan de ces initiatives de la communauté en fin de saison.

CONVENTIONS DE DENEIGEMENT :

Les conventions de déneigement pour la saison hivernale ont été signées. Le Conseil fait le point sur les possibilités de parking sur le chemin de la Dalue pour assurer aux résidents principaux du haut du chemin des places dédiées au stationnement de leurs véhicules.

TAXE ORDURES MENAGERES :

Le Conseil communautaire du 14 novembre a décidé d'appliquer la taxation des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire. Le système de redevance que conservaient jusque là les communes de l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Combes sera donc remplacé, dès 2016, par une taxe indexée sur la taxe sur le foncier bâti. Les conséquences réelles de ce changement ne seront connues qu'une fois le mécanisme enclenché. Certains verront le prix du service augmenter, d'autres le verront diminuer. Le Conseil regrette que le système plus juste de la redevance n'ait pas prévalu et se montrera attentif aux effets de cette décision sur le budget des habitants de Bellecombe.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS A LAMOURA :

Le maire donne lecture d'un courrier du SDIS du Jura qui prévoit la construction d'un nouveau centre de secours sur la commune de Lamoura, centre qui regroupera les unités de Septmoncel, de Lajoux et de Lamoura. La dépense sera partagée entre le SDIS et les communes concernées.

COMMUNES NOUVELLES :

La loi Pélissard a initié une réflexion sur l'opportunité de regrouper les communes qui ont des projets communs en apportant des garanties sur les dotations de l'Etat à un moment où ce même Etat diminue drastiquement la Dotation Globale de Fonctionnement des communes (-30% en trois ans). Certaines propositions de regroupement apparaissent ici et là sur le territoire ; certaines communes ont déjà franchi le pas comme Ponthoux et Lavans les Saint Claude, et ce dans le délai initialement fixé par le gouvernement, à savoir avant le 31 décembre 2015. Le débat est donc ouvert. Le Conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion. Une prochaine séance du conseil sera consacrée à cette question avec la reprise des éléments apportés par les autorités au cours des récentes réunions d'information en sous-préfecture. Au niveau national, la demande actuelle des élus de proximité est de prolonger le délai de réflexion d'une année au moins pour que les décisions éventuelles de fusion soient fondées et partagées par les administrés.

ACHAT DE MOBILIER :

Pour ranger les archives descendues de la mairie des Coupes et mettre en valeur les quelques objets attachés à l'ancienne école (poids et mesures, encriers) et à l'ancienne salle de mairie (tampons et encrier anciens...), le maire propose l'achat d'une étagère à archives pour Boulème et d'une vitrine pour la salle de mairie des Coupes. Le Conseil approuve cet achat à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- SPANC :

Le maire constate qu'un nombre important d'installations d'assainissement sont insuffisantes ou inexistantes sur le territoire de la commune. Malgré un appel dans le dernier bulletin d'information, il semble qu'aucun administré n'ait encore décidé de profiter de la possibilité d'accéder à l'aide mise en place par l'Agence de l'Eau.

- Administration du Droit des Sols (ADS) :

Depuis le 1^{er} juillet 2015, c'est la Communauté Haut Jura Saint Claude et non plus la DDT qui instruit les dossiers d'urbanisme des communes qui disposent d'un document d'urbanisme. Ce service, comme le SPANC, fera l'objet d'un budget annexe et devra s'équilibrer financièrement. Une réunion prochaine précisera les propositions de financement des moyens matériels et du personnel nécessaires à ce service qui concerne 18 communes de la communauté.

La séance est levée à 17h15.

Le Maire,
Bernard FELLMANN